

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2019/01/28 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi, 28 janvier 2019, à 19h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

1.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-01-11 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.3 **Administration générale :**

1.3.1 Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie – 2018-03 – Bureaux municipaux

19-01-12 CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé sur SEAO un appel d'offre pour fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie portant le numéro 2018-03 le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées avant 16h00 le 17 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la tenue du comité de sélection, l'analyse des offres de service, le pointage final, le rang de chaque soumissionnaire et les recommandations faites par le comité;

En conséquence, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu que le conseil municipal octroi le contrat à la firme d'architectes Blouin Tardif architectes et à la firme d'ingénierie Genimac.

Adoptée à l'unanimité

1.4 **Période de questions**

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

1.5 **Levée de la séance**

19-01-13 Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 19h15.

Stéphane Bernier,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.